Québec

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
Président du Conseil du trésor

Québec, le 21 mai 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition à l'Assemblée nationale - Primes de rétention

Monsieur le Leader parlementaire,

Je donne suite à la pétition présentée à l'Assemblée nationale, le 5 mai dernier, par M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque. À cet effet, permettez-moi d'apporter les précisions suivantes.

La prime de rétention visée est versée spécifiquement aux employés travaillant dans les villes de Sept-Îles et Port-Cartier, incluant Gallix et Rivière-Pentecôte, lesquelles sont situées dans la MRC des Sept Rivières.

De ce fait, le retrait éventuel de cette prime de rétention de 8 % ne s'adresse pas au personnel de la région de la Basse-Côte-Nord située, plus à l'est, dans la région administrative de la Côte-Nord.

En fait, les employés des secteurs public et parapublic affectés dans l'une ou l'autre des municipalités, notamment ceux de la Basse-Côte-Nord ou de la Moyenne-Côte-Nord, ont droit à plusieurs bénéfices pécuniaires ou d'une autre nature, dont la prime annuelle d'isolement et d'éloignement prévue au chapitre des disparités régionales. À ceci peut s'ajouter, à titre d'exemple, le remboursement de frais, le logement, le transport de biens et de nourriture. L'ensemble des bénéfices octroyés contribue ainsi à soutenir les besoins de main-d'œuvre.

...2

Québec
4e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-5926
Télécopieur : 418 643-7824
Courriel : cabinet@sct.gouv.qc.ca

Montréal
6e étage, bureau 6110
380, rue Saint-Antoine Ouest
Case postale 329
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Par ailleurs, la prime de rétention de Sept-Îles et Port-Cartier a été introduite à l'origine, au début des années 1970, en réponse aux nécessités du secteur de l'éducation. Elle a, dans les années qui ont suivi, été octroyée aux secteurs de la santé et de la fonction publique.

C'est dans ce contexte que le gouvernement, dans le cadre de la ronde de négociation en cours avec les employés des secteurs public et parapublic, réévalue avec les organisations syndicales la pertinence de cette prime et l'opportunité de la maintenir ou d'y apporter des correctifs le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MARTIN COITEUX